



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	22	27

L'an deux mille vingt et un, le quinze février, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 05 février 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Dominique BENIGNI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Thérèse MACRI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Patrick EIDEL-GIUDICELLI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI).

Absents : Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI.

Délibération : N°08-15-02-21

Objet : **Modification de la délibération 26-24-07-20 portant sur l'adhésion de la commune à la Charte de la langue Corse.**

Il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération 26-24-07-20 portant sur l'adhésion de la commune à la Charte de la langue corse en rajoutant le niveau visé ainsi que les actions dont la commune s'engage à réaliser.

La langue corse fait partie de notre patrimoine commun et contribue à la diversité linguistique et culturelle de la planète, qu'il convient de protéger.

Elle est source de dynamisme culturel en Corse et favorise le lien social.

Elle se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins et notre génération porte une responsabilité particulière dans sa pérennisation.

La révision constitutionnelle du 23 Juillet 2008 a permis de faire entrer, pour la première fois, les langues régionales de France dans la Constitution, dans le chapitre portant sur l'action des collectivités territoriales, dont l'action en la matière se trouve ainsi légitimée.

La Collectivité de Corse mène des politiques fortes en faveur de la langue corse depuis plusieurs années.

En décidant de signer la Charte de la langue corse lors du conseil municipal du 24 juillet 2020, notre commune s'est inscrite dans cette dynamique.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-08-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

Cette Charte, lancée par la Collectivité de Corse, vise, en effet, à mobiliser tous les acteurs de la société (associations, entreprises, syndicats, collectivités locales) en faveur de la langue corse.

Elle permet de favoriser le bilinguisme dans la vie de notre commune par différentes mesures concrètes.

La Collectivité de Corse propose 29 actions parmi lesquelles les communes choisissent en fonction du niveau visé.

En décidant de signer la Charte de la langue corse visant un niveau 3, notre commune s'inscrit dans cette dynamique régionale et s'engage à réaliser au moins 15 actions (dont 11 obligatoires, énoncées par la Charte).

Soit un total de 18 actions dont 12 acquises ou en cours d'acquisition et 6 actions à réaliser.

Pour la réalisation de certaines de ces actions, nous demanderons les aides de financement correspondantes auprès de la Collectivité de Corse.

Le tableau est présenté en annexe de ce document.

Pour la mise en œuvre de la Charte de la langue corse, l'assemblée doit désigner un élu référent et un référent administratif.

Sont proposés les désignations de François LEONELLI comme élu référent et celle d'Alain GHERARDI comme référent administratif.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

DE MODIFIER la délibération n°26-24-07-20 portant sur l'adhésion de la commune à la Charte de la langue corse ;

D'APPROUVER le niveau de certification choisi (3) et les actions correspondantes tel que le tableau annexé à la présente délibération ;

DE DÉSIGNER :

- François LEONELLI comme élu référent,
- Alain GHERARDI comme référent administratif.

D'AUTORISER le Maire à signer la Charte de la langue corse telle qu'annexée à la présente délibération ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-08-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

Intitulé	Niveau 3	Situation actuelle	Échéance
1. Papier à en-tête bilingue	Obligatoire	En cours d'acquisition	1 an
2. Message bilingue sur le répondeur de la Mairie, avec formule de lancement en corse	Obligatoire	En cours d'acquisition	2 mois
3. Signalétique bilingue externe de la mairie	Obligatoire	A réaliser	2 ans
4. Marquage en langue corse ou bilingue sur les véhicules de la mairie et/ou le matériel communal		En cours d'acquisition	1 an
5. Cartons d'invitations bilingues pour les manifestations culturelles	Obligatoire	A réaliser	1 an
6. Cartes de visite bilingues pour les élus et les chefs de service		Acquis	
7. Editorial bilingue dans le magazine municipal		Acquis	
8. Cartons d'invitation bilingues pour toutes les manifestations organisées par la Mairie		A réaliser	1 an
9. Mise en ligne d'une version corse sur le site Internet de la Commune		En cours d'acquisition	1 an
10. Signalétique en langue corse ou bilingue externe sur les bâtiments dépendant de la commune, notamment dans les écoles	Obligatoire	A réaliser	2 ans
12. Mise en place d'une signalétique directionnelle en langue corse ou bilingue sur le périmètre de la commune	Obligatoire	A réaliser	3 ans
15. Mise à disposition du public de formulaires bilingues pour les actes les plus courants (mariage, naissance, décès,...)	Obligatoire	En cours d'acquisition	1 an
19. Mise en place de plaques de rue bilingues ou en langue corse, signalisation de hameaux, de lieux-dits ou de chemins communaux en langue corse.	Obligatoire	En cours d'acquisition	3 ans
21. Mise en place d'actions de formation professionnelle permettant au personnel municipal d'apprendre la langue corse ou de se perfectionner dans la pratique écrite et orale de la langue.	Obligatoire	A réaliser	3 ans
24. Bilinguisme systématique ou une présence visible et forte de la langue corse dans les documents de communication municipaux.		En cours d'acquisition	1 an
27. Désignation d'un élu référent pour la mise en œuvre de la présente charte et la promotion de la langue corse dans la commune, ainsi qu'un référent parmi les cadres administratifs si nécessaire, en fonction de l'importance des services.	Obligatoire	Acquis	
28. Définition d'une politique culturelle d'aide à la création artistique et aux initiatives concernant la langue corse (associations organisant des activités en langue corse, case di a lingua, fêtes patrimoniales,...).		En cours d'acquisition	1 an
29. Signalisation festive en langue corse ou bilingue.	Obligatoire	Acquis	

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-08-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021



A lingua hè viva... ci tocca à parlà

Charte de la langue corse

NIVEAUX DE CERTIFICATION POUR LES COMMUNES

Trois niveaux de certification pourront être adoptés, correspondant au degré d'implication souhaité par la commune, qui peut également décider de planifier une progression du niveau 1 aux niveaux 2 et 3 dans le temps.

29 actions sont proposées. Pour chaque niveau, un certain nombre d'actions sont obligatoires et d'autres à choisir dans la liste.

La commune déterminera le délai de réalisation des actions choisies (1, 2 ou 3 ans).

Elle devra consulter des avis scientifiques pour établir l'ensemble des écrits de la commune (Université, enseignants de corse, outil spécifique de la CTC...).

Cette démarche est obligatoire pour obtenir la certification.

NIVEAU 1 : 5 ACTIONS À RÉALISER DONT LA N° 3 OBLIGATOIRE ET 4 AUTRES AU CHOIX

NIVEAU 2 : 10 ACTIONS DONT LES N° 1, 2, 3, 5, 12 OBLIGATOIRES ET 5 AUTRES AU CHOIX

NIVEAU 3 : 15 ACTIONS DONT LES N° 1, 2, 3, 5, 10, 12, 15, 19, 21, 27, 29 OBLIGATOIRES ET 4 AUTRES AU CHOIX

- 1 - Papier à en-tête bilingue
- 2 - Message bilingue sur le répondeur de la mairie, avec formule de lancement en corse
- 3 - Signalétique bilingue externe de la mairie
- 4 - Inscription en langue corse ou bilingue sur les véhicules de la mairie et/ou le matériel communal
- 5 - Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations culturelles
- 6 - Cartes de visite bilingues pour les élus et les chefs de service
- 7 - Editorial bilingue dans le magazine municipal
- 8 - Cartons d'invitation bilingues pour toutes les manifestations organisées par la mairie
- 9 - Mise en ligne d'une version corse sur le site Internet de la commune
- 10 - Signalétique en langue corse ou bilingue externe sur les bâtiments dépendant de la commune, notamment dans les écoles
- 11 - Mise en valeur bilingue du patrimoine de la commune. Pour les communes ayant approuvé dans le cadre de leur PLU des mesures de protection et de valorisation particulières de leur patrimoine (ZPPAUP, label « Ville d'art et d'histoire », etc.), l'utilisation de la langue corse devra être systématique
- 12 - Mise en place d'une signalétique directionnelle en langue corse ou bilingue sur le périmètre de la commune
- 13 - Communication en faveur de l'enseignement de la langue corse et de sa diffusion dans la société (articles dans le bulletin municipal, affiches dans les services de scolarité, signalisation claire des sites bilingues...)

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-08-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021



A lingua hè viva... ci tocca à parlà

Charte de la langue corse

NIVEAUX DE CERTIFICATION POUR LES COMMUNES

- 14 - Promotion de la Charte pour la langue corse auprès des entreprises, commerces et associations de la commune, services publics et plus largement en direction des administrés
- 15 - Mise à disposition du public de formulaires bilingues pour les actes les plus courants (mariage, naissance, décès...)
- 16 - Information donnée au public quant à la possibilité d'avoir une cérémonie de mariage bilingue
- 17 - Réalisation d'une étude toponymique de la commune avec pour objectif la mise en place d'une signalisation respectueuse du patrimoine linguistique de la commune et l'utilisation de la graphie corse dans les cadastres
- 18 - Possibilité clairement signalée d'un accueil bilingue dans les services municipaux
- 19 - Mise en place de plaques de rue bilingues ou en langue corse, signalisation de hameaux, de lieux-dits ou de chemins communaux en langue corse
- 20 - Réalisation d'une enquête sur la connaissance de la langue corse par le personnel communal
- 21 - Mise en place d'actions de formation professionnelle permettant au personnel municipal d'apprendre la langue corse ou de se perfectionner dans la pratique écrite et orale de la langue
- 22 - Réalisation d'un plan de généralisation du bilinguisme dans les structures de petite enfance de la commune ou financées par elle
- 23 - Mise en place d'un plan de signalétique commerciale en langue corse, y compris pour les commerces ambulants, prévoyant la dénomination de l'activité et/ou le nom du commerce en langue corse (ex : macellu, panatteria...)
- 24 - Bilinguisme systématique ou une présence visible et forte de la langue corse dans les documents de communication municipaux
- 25 - Réalisation d'un plan de généralisation du bilinguisme dans les activités de loisirs de jeunesse organisées ou soutenues par la commune
- 26 - Prise en compte de la connaissance de la langue corse parlée et écrite dans les profils de postes pour les recrutements effectués par la commune dans les secteurs clés de l'accueil, de la communication, de la rédaction des actes, de la culture et du patrimoine, des loisirs jeunesse et de la petite enfance ainsi que le secteur sanitaire et social
- 27 - Désignation d'un élu référent pour la mise en œuvre de la présente charte et la promotion de la langue corse dans la commune, ainsi qu'un référent parmi les cadres administratifs si nécessaire, en fonction de l'importance des services
- 28 - Définition d'une politique culturelle d'aide à la création artistique et aux initiatives concernant la langue corse (associations organisant des activités en langue corse, case di a lingua, fêtes patrimoniales...)
- 29 - Signalisation festive en langue corse ou bilingue

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-08-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021